

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 28 septembre 2017
Délibération n° : 2017- 44
Date de convocation : jeudi 21 septembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Publication : 05/10/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet : Prise en charge des frais de déplacement des artisans du bois dans le cadre de l'évènement « Bercy Village » du 12 au 15 octobre 2017

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEUD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Chantal EYMEUD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

Communes :

Abriès : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceillac : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, absent (pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eygliers : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;

Molines-en-Queyras : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, présente ;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN).

Exposé des motifs :

Dans le cadre des célébrations de leur 50 ans, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France organise du 12 au 15 octobre 2017, un évènement dont l'objectif est de présenter des exemples de produits et de services du terroir de tous les Parcs, au public parisien. Les produits et services bénéficiant de la Marque VALEURS Parc naturel régional étant, bien entendu privilégiés. Un budget est toutefois également prévu afin d'amener des produits de bouche et permettre de mettre la Maison de l'artisanat en valeur.

Un village des Parcs sera installé sur la place des vins de France (12^{ème}) et proposera un espace d'exposition pour chaque Parc (type marché de Noël) et, en son centre, des lieux collectifs d'expériences et de découvertes.

Le Parc naturel régional du Queyras mettra les artisans du bois à l'honneur, lors de cet évènement. Parmi les 3 artisans qui bénéficient de la marque Valeurs, deux ont accepté de participer : Giovana GRAZIOSI des Jouets du Queyras et Floranne BLANC-DEBRUNNE d'Acanthernel.

Les dispositions administratives du Parc ne prévoient pas la prise en charge des frais engendrés par la participation à cet évènement de personnes extérieures au Parc.

Par suite, il est proposé la délibération suivante afin de prendre en charge ces frais compte tenu de la provision qui a été inscrite au Budget Primitif 2017.

Vu :

- La charte en vigueur approuvée par décret ministériel du 2 juin 2010 ;
- La délibération n°2017-08 prévoyant le remboursement des frais de déplacement temporaire des agents et élus qui ne touchent pas d'indemnités au Parc naturel régional du Queyras, également inscrite à l'ordre du jour du Comité syndical du 28 septembre 2017
- La délibération n° 2017-13-01 du Comité syndical du 30 mars 2017 entérinant le Budget Primitif 2017 ;
- Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Considérant :

- L'intérêt de participer à l'évènement « Bercy village » dans le cadre de la célébration des 50 ans de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France organisé du 12 au 15 octobre 2017 à Paris ;
- La volonté de mettre les artisans du bois bénéficiant de la marque Valeurs, à l'honneur lors de cet évènement : Giovana GRAZIOSI des Jouets du Queyras et Floranne BLANC-DEBRUNNE d'Acanthernel ;
- L'inscription au budget primitif d'une somme permettant la prise en charge de ces frais.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 28 septembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 3

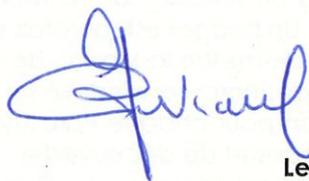
Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 24

Abstentions : 0

- D'autoriser la participation de Giovana GRAZIOSI et de Floranne BLANC-DEBRUNNE afin qu'elles représentent les artisans locaux du Parc du Queyras ;
- De prendre en charge les frais de déplacement (soit les frais d'hébergement, de repas et de transport) de Giovana GRAZIOSI des Jouets du Queyras et Floranne BLANC-DEBRUNNE d'Acanthernel, munies d'ordre de mission à cet effet, du 12 au 15 octobre 2017, dans le cadre de l'évènement « Bercy village » à Paris ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.


Le Président
Christian GROSSAN



Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 28 septembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18
 Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 24
 Abstentions : 0

- De déposer le dossier de candidature à l'appel à projet stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne ;
- De proposer d'inscrire les actions suivantes dans le projet sous maîtrise d'ouvrage Parc :
 - 1 /Un poste d'animation sur 1 an (l'année 2018) pour poursuivre la dynamique locale sur cette problématique multi-risques, participer au groupe de travail sur les analyses multicritères, rédiger la stratégie et le programme d'actions et assurer des réunions avec l'ensemble des collectivités et partenaires institutionnels. Cette animation sera assurée par la chargée de mission eau et risques naturels
 - 2/ Une étude pour finaliser le travail engagé en 2016 visant d'une part, à intégrer les aléas fréquents et exceptionnels et les ouvrages dans l'analyse des aléas et des enjeux, et d'autre part, à chiffrer et prioriser les actions en utilisant les fonctions de dommages développées sur le Drac.
- De solliciter l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Hautes-Alpes pour le financement du poste et de l'étude ;
- D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC		
	2018		2018	%
1/ Animation	60 000	Etat	24 000	40
		Département 05	5 000	8,3
		Région PACA	24 000	40
2/ Etudes	20 000	Département 05	6 000	30
		Région PACA	8 000	40
(1) + (2)		Aides publiques	67 000	83
		Autofinancement total	13 000	17
Total	80 000	Total	80 000	100

- D'autoriser le Président et la Directrice à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.



